

FICHE DE POSTE

RECRUTEMENT ENSEIGNANT-CHERCHEUR DES ECOLES NATIONALES SUPERIEURES D'ARCHITECTURE SESSION 2020 – MUTATION OU DETACHEMENT

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° PLACE EMPLOI PUBLIC DE DIFFUSION **2020-355763**

Intitulé du poste (F/H): Maître de Conférence des ENSA	Catégorie statutaire : A
Champ disciplinaire : TPCAU	Corps : Maîtres de Conférences (MCF)
Recrutement effectué au titre de :	Code corps : MAEA
- Mutation ou détachement	<i>Date de la prise de fonction / 01/09/2020</i>

Domaine(s) Fonctionnel(s) : : Enseignement supérieur - Recherche

Emploi(s) Type : Enseignant(e)-chercheur(e) enseignant dans le supérieur –RCH03A

Nom et Adresse administrative et géographique de l'affectation :

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Est
12 avenue Blaise Pascal – Champs sur Marne – 77447 Marne la Vallée Cedex 02

Missions et activités principales

Missions pédagogiques :

L'enseignant(e) interviendra dans deux semestres d'enseignement du projet en premier cycle (230 heures). Chaque année (L1, L2, L3) est coordonnée par un enseignant responsable qui veille à la cohérence des propositions pédagogiques de chacun des groupes de projet les uns par rapport aux autres.

Semestre 1 : « Registres architecturaux »

Le premier semestre a pour objectif de former les étudiants à décrire graphiquement un fragment de territoire, à appréhender les principes du géométral, dessiner le plan et la coupe d'un édifice simple, de concevoir et assembler des espaces en un tout cohérent.

Les étudiants pourront concevoir un petit édifice en s'appuyant sur un registre architectural défini : plan libre, masse et ossature, dessiner en volume : axonométrie coupée, éclatée, plafonnante ; perspective. La construction d'une maquette est prévue à différentes échelles : 1/20, 1/33, 1/50.

Semestre 2 : « Figures : Organiser la complexité » & « Économie de Moyens »

Ce semestre permet aux étudiants d'aborder leur premier « programme complexe ». Il vise à leur faire comprendre les principes de composition, d'associer et de hiérarchiser les « registres architecturaux » manipulés au premier semestre.

Le deuxième temps pédagogique de ce semestre consiste en un intensif de construction à l'échelle 1 d'une structure de grandes dimensions, suffisamment légère pour être manipulée sans moyens techniques spécifiques.

Semestre 3 : « Construire l'habiter »

L'objet de ce semestre est de concevoir une ou deux habitations (juxtaposées, superposées ou imbriquées) explorant les modes d'habiter contemporains, d'interroger les logiques traditionnelles d'affectation des pièces. Les étudiants devront en définir la structure, préciser les dispositifs mis en œuvre, penser la construction, expliciter le rapport entre le sol, le mur et la toiture à travers un document décrivant les différentes couches de l'enveloppe, la position des ouvertures, etc. Une attention sera également portée à la maîtrise des moyens informatiques de représentation de l'architecture.

Semestre 4 : « Du territoire à l'Architecture »

L'enseignement de projet de ce semestre est consubstantiellement associé au TD « Du territoire à l'espace public ». Ces deux enseignements (projet et TD territoire) ont pour objet commun la définition précise d'un ensemble de logements et le dessin d'un espace public sur un site « ordinaire » dans un tissu urbain peu dense. Ils visent à confronter les étudiants à un programme générique et à son lot de contraintes, tout en leur permettant de développer un point de vue singulier sur les modalités de la relation d'un édifice à son contexte. Cet atelier a donc pour objectif d'approfondir les outils acquis en première année dans le champ « Projet » (rapport au territoire, principes de composition, distribution, tectonique, articulation des registres) en les ancrant plus précisément dans un contexte spécifique. Il est l'occasion de la transformation des contraintes strictes (place de la voiture, nature des limites séparatives, etc.) en composantes du projet.

Semestre 5 : « Habitat collectif »

Ce semestre associe dans une même activité, encadrée par la même personne, les trois domaines suivants :

- l'enseignement des mécanismes de la conception ;
- l'enseignement et l'usage des techniques et des conventions de représentation ;
- la connaissance analytique, historique, technique et théorique liée aux thèmes et questionnements développés dans le cadre du projet et, plus généralement, à la démarche à la fois réflexive, pratique et créative qu'est le projet d'architecture.

Il s'agira de sensibiliser les étudiants aux questions et débats qui parcourent la théorie et le projet d'architecture afin d'être à même de conceptualiser et de formuler un positionnement critique vis-à-vis des questions d'architecture qui animent la discipline, puis, de mettre en œuvre des processus de projet donnant corps à ces positions. Un cours sous-tendra l'enseignement de projet.

Le semestre porte sur la conception d'un programme d'habitat collectif, convoquant les dimensions du territoire, la culture typologique des ouvrages d'habitat de grande échelle, puis interrogeant les cultures constructives. Une attitude prospective et de recherche est demandée, avec une coloration thématique propre à chaque enseignant de projet de troisième année.

Semestre 6 : « Territoires et architectures de l'espace commun »

Le semestre porte sur la conception d'un programme convoquant la dimension publique d'un projet architectural, ainsi que celle du territoire. Une attitude prospective et de recherche est demandée, avec une coloration thématique propre à chaque enseignant de projet de troisième année. Un cours sous-tendra l'enseignement de projet.

Par ailleurs, l'enseignant (e) dispensera l'enseignement « L'architecture du savoir : écrire et soutenir son rapport d'études » (48 heures). Dans ce cours, l'étudiant démontre sa capacité à élaborer une réflexion théorique et à explorer la discipline architecturale par le biais de l'écriture. Envisagé comme un exercice transversal, le rapport d'études est l'occasion de mobiliser les connaissances acquises tout au

long de la Licence. L'étudiant y développe donc une problématique à partir d'objets d'études librement choisis et opère ainsi un travail réflexif sur sa propre pratique et approche de l'architecture. Ce premier travail de recherche est également l'occasion de se familiariser avec des outils méthodologiques et des procédés d'investigation qui serviront de base au travail plus conséquent et exigeant de mémoire de Master. Il s'organise à cheval entre la deuxième et la troisième année.

Enfin, il /elle assumera d'autres enseignements au choix pour un volume horaire de 40 heures :

- Enseignement en premier cycle (TD de croquis ou d'analyse architecturale ou de construction)
- Cours obligatoires à option de master

L'enseignant(e) devra dispenser un cours magistral en deuxième cycle portant sur les théories architecturales et urbaines contemporaines. Ces cours englobant un large éventail de problématiques, le/la candidat(e) devra être en mesure de présenter un synopsis de cours avec les grandes lignes pédagogiques qu'il aborderait ainsi qu'une bibliographie succincte.

En outre, il est attendu une participation active de l'enseignant(e) au sein de l'équipe de recherche de l'École (l'OCS, UMR AUSser 33 29). Il/elle devra également contribuer à développer des liens avec d'autres laboratoires de recherche sur les sujets de l'Observatoire, aussi bien sur le campus de la Cité Descartes / Université Gustave Eiffel qu'en France et à l'international.

L'enseignant(e) sera également amené(e) à assumer des missions de suivi pédagogique de candidats HMONP, de rapports d'études à l'étranger, des responsabilités d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

Charges horaires d'enseignement et de recherche

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

Expériences et compétences souhaitées

Compétences relatives aux missions d'enseignement et de recherche :

Concevoir et proposer une politique de formation dans sa discipline et en organiser la mise en œuvre

Participer à la mise en œuvre des activités de recherche

Une expérience de maîtrise d'œuvre architecturale ou urbaine ;

Une solide culture architecturale et urbaine ;

Une expérience d'enseignement du projet ;

Activité avérée d'écriture et de publication

Diplômes requis ou expérience professionnelle requise : précisions au regard de la catégorie du recrutement enrichi des spécificités du profil

Architecte

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris-Est est fondée sur un projet pédagogique centré sur l'incidence des mutations urbaines et techniques sur l'acte de bâtir. Sa localisation en ville nouvelle l'a naturellement tournée vers les nouveaux territoires urbains et les nouvelles pratiques du projet qu'elles supposent.

L'enseignement du projet – conçu à quelque échelle que ce soit comme la transformation d'un territoire – se nourrit d'interactions permanentes à l'intérieur d'un cadre théorique contenant l'histoire sociale et

morphologique de la croissance urbaine, et une culture technique intégrant au corpus habituel de la discipline l'étude des grandes infrastructures territoriales. L'ambition de l'école est de prendre toute la mesure des préoccupations environnementales contemporaines et de réviser la pédagogie de l'architecture en conséquence, tant dans les enseignements de projet et de construction que dans les cours de théorie et d'histoire.

Cette approche, toujours pluridisciplinaire, a donc conduit à définir, au sein du premier cycle, quatre grands champs de connaissances complémentaires à l'enseignement du projet architectural proprement dit : « architecture », « construction », « représentation », « territoire ».

Dans ce cadre, l'enseignement du projet s'inscrit dans une progressivité conduisant de l'exercice de courte durée – les trois premiers semestres d'études – au projet semestriel – les trois semestres suivants –.

Des transversalités entre le projet et les autres disciplines sont organisées fréquemment. Elles offrent l'occasion d'exercices spécifiques, de moments particuliers pendant les projets ou de workshops. Les principales transversalités portent sur projet/territoire et projet/construction.

Après le tronc commun d'enseignement de 1er cycle, le deuxième cycle est organisé en quatre filières d'approfondissement combinant enseignement théorique et projet :

- . architecture & expérience
- . matière à penser
- . fragments
- . transformation

Cette identité pédagogique se renforce à partir de partenariats déjà concrétisés (Ecole des Ponts, Master génie urbain de l'Université de Marne la Vallée, Ecole d'urbanisme de Paris, Ecole des ingénieurs de la ville de Paris, ENSA de Paris-Belleville, etc.)

Pour plus de détails, voir le site internet de l'école. www.paris-est.archi.fr

Présentation des activités scientifiques de l'école et des perspectives de développement

L'équipe de recherche OCS (Observatoire de la condition suburbaine) de l'Ecole nationale supérieure d'architecture, de la ville et des territoires à Paris-Est est intégrée à l'UMR AUSser. Il poursuit aujourd'hui trois axes de recherche : le rôle et les effets de l'*environnement* sur la théorie, la pratique et les matériaux de l'architecture ; l'élucidation et l'approfondissement d'une notion capitale sur laquelle s'est fondée le programme originel de l'école : le *territoire* ; enfin l'histoire et l'exploration des *théories* qui continuent de nourrir l'architecture, d'un point de vue à la fois culturel et formel (transformation, rationalisme, expérience, ornement). »

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisation (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat(e)s ou des agent(e)s qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Liste de pièces à fournir : Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture



CONTACTER l'adresse suivante pour connaître les modalités de dépôt du dossier :
RH.Ensa@paris-est.archi.fr

La procédure de candidature des enseignants.es-chercheurs.es des ENSA en 2020 est dématérialisée. Celle-ci se déroule uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr et **aucune candidature ne sera traitée en dehors.**

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA Paris-Est.